



MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

-----

### OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ANTICIPEE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4<sup>ème</sup> point,

Vu la nécessité de conclure une convention de mise à disposition anticipée dans le cadre du marché de travaux du pôle médical, afin que les travaux d'aménagement puissent être exécutés avant l'ouverture,

**Considérant** la proposition établie par la société SCCV CHAPONNAY MYTALIS (75008 PARIS),

**Considérant** que cette convention est conclue à titre gracieux,

### DECIDE

- Article 1 : La signature d'une convention de mise à disposition anticipée dans le cadre du marché de travaux du pôle médical, afin que les travaux d'aménagement puissent être exécutés avant l'ouverture, avec le représentant de la société SCCV CHAPONNAY MYTALIS (75008 PARIS), à compter de ce jour.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en Préfecture du Rhône et publiée sur le site Internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 01-10-2024,

Le Maire,  
Raymond DURAND

